



Paris, le 2 mai 2011

AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

Sanofi-aventis annonce avoir signé le 2 mai 2011 un avenant au contrat de liquidité signé avec EXANE BNP PARIBAS le 16 septembre 2010.

Cet avenant modifie les moyens affectés au contrat de liquidité qui sont désormais :

- Une somme de 10 000 000 d'euros (au lieu de 40 000 000 d'euros initialement dont 20 000 000 d'euros avaient été mis à disposition) ;
- 0 titre Sanofi-aventis.

Direction des Relations Investisseurs

Europe Tel: + 33 1 53 77 45 45 US Tel: + 1 908 981 5560

e-mail: IR@sanofi-aventis.com

Direction des Relations Presse

Tel: + 33 1 53 77 44 50

e-mail: MR@sanofi-aventis.com